

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 3821 du 2 juillet 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1912555S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7343 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828665S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2019:

Leturc Sylvain NIGEND : 131 154 NLS : 5 283 251

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2019:

Guille Hélène NIGEND : 306 301 NLS : 8 091 103

Allain Wilfried NIGEND : 238 775 NLS : 8 087 201

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2019:

Mauro Vanessa NIGEND : 319 060 NLS : 8 092 744

Wroblewski Ludivine NIGEND : 335 592 NLS : 8 105 466

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juillet 2019.

*Le général, commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,*

P. TOURON